15ème OPEN DE FLERS (-2200ELO)

20 - 21 - 22 avril 2019

Règlement intérieur – Homologation 47334

Article 1

L'association Club d'échecs de Flers organise les 20, 21 & 22 avril 2019 le 15^{ème} Open de Flers, placé sous la direction de Mr Nicolas GUEHO.

Article 2

Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en vigueur à la date de la première ronde du tournoi. Les appariements se font au système suisse en 7 rondes.

La liste des joueurs est officiellement arrêtée le samedi 20 avril 2019 à 13h30 pour la première ronde. Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence, réglé leurs droits d'inscription et pointé.

Article 3

Le montant des droits d'inscription est fixé comme suit :

- seniors : 35,00 €

- jeunes (jusqu'à junior) : 15,00 €

Les dernières inscriptions pourront être enregistrées avant 13h30 le samedi 20 avril 2019 pour pouvoir participer à la première ronde. Le montant sera majoré de cinq euro (5€) pour une inscription sur place le samedi 20 avril 2019. Tout joueur inscrit le samedi 20 avril 2019 au-delà de 13h30 ne sera apparié qu'à partir de la ronde n°2.

Article 4

Cadence:

Les parties se jouent à la cadence Fischer : 1h00 + 30 sec. par coup.

Horaire des rondes :

- samedi 20 avril 2019 pointage jusqu'à 13h30

- samedi 20 avril 2019 **Ronde 1 : 14h00** Ronde 2 : 17h00

- dimanche 21 avril 2019 Ronde 3 : 10h00 Ronde 4 : 14h00 Ronde 5 : 17h00

- lundi 22 avril 2019 Ronde 6 : 9h00 **Ronde 7 : 13h30**

Remise des prix le lundi 22 avril 2019 à partir de 17h00.

Un temps de pause minimum de 15mn sera respecté entre la fin de la dernière partie d'une ronde et le début de la ronde suivante.

Les joueurs absents sont déclarés forfaits 30 minutes après le début des rondes.

Au bout de deux forfaits sans explication, le joueur sera exclu du tournoi.

Article 5

En cas d'égalité de points de parties, les départages seront dans l'ordre le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis la Performance.

Article 6

A la fin de chaque partie, les deux joueurs signeront leurs feuilles de partie, indiqueront clairement le résultat en encadrant le nom du vainqueur (les deux noms seront encadrés en cas de partie nulle). Les joueurs remettront leurs pièces en place sur l'échiquier. Le vainqueur, ou le conducteur des blancs en cas de partie nulle, remettra les originaux à la table d'arbitrage où il fera enregistrer le résultat.

Article 7

Récompenses :

La liste définitive des récompenses sera affichée durant la 3^{ème} ronde. Les prix ne sont pas cumulables. Chaque lauréat se verra remettre le prix le plus important auquel il a droit. En cas d'égalité de prix, l'attribution se fera dans l'ordre de préséance suivante : classement général, prix féminins, catégories d'âge, prix régionaux, tranches Elo.

Les prix au classement général sont répartis au système Hort. Aucun prix inférieur à 15,00 € ne sera distribué au titre du classement général.

Toutes les autres catégories de prix seront distribuées à la place.

Sauf accord des organisateurs, les prix ne seront remis qu'aux lauréats présents lors de la remise des récompenses, tout lauréat absent de la remise des prix renoncera de fait à son prix.

Article 8

Droit à l'image :

Tout participant au tournoi autorise le club à publier par voie de presse et/ou internet toute photographie, prise à l'occasion du tournoi, sur laquelle il figure.

Article 9

L'aire de jeu comprend la salle de jeu, la buvette et les toilettes. Un joueur au trait ne peut quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre. Tout joueur ayant terminé sa partie pour la ronde en cours devient spectateur. Aucun joueur ni spectateur ne peut intervenir dans une partie sous quelque forme que ce soit.

Dans la salle de jeu il est interdit de fumer, blitzer, d'analyser, d'utiliser des documents échiquéens ou de commenter des parties anciennes ou en cours... Une tenue et un comportement corrects sont exigés des joueurs.

L'usage des téléphones portables est interdit dans l'aire de jeu. Tout téléphone portable qui émettrait le moindre son entraînera pour son détenteur, s'il s'agit d'un joueur, la perte immédiate de la partie ou, s'il s'agit d'un spectateur, l'exclusion immédiate de l'espace de jeu.

Article 10

L'arbitre principal est Alain LUCAZEAU (Arbitre AFO2). Les résultats seront communiqués à la FFE pour le classement national et le classement international.

Article 11

Un jury d'appel sera constitué et affiché en annexe dans la salle du tournoi.

Article 12

Tout au long du tournoi, les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pour tout autre point ne faisant pas l'objet du présent règlement. Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi. Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre L'organisateur